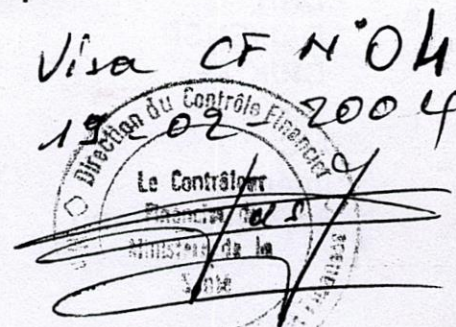


Arrêté N°2004 017-18 /MS/SG/ENSP  
Portant nomination d'un Directeur Régional par intérim  
à l'Ecole Nationale de Santé Publique

Le Ministre de la Santé,



- VU la Constitution ;
- VU le Décret n° 2002 - 204/PRES du 06 juin 2002 portant nomination du premier ministre ;
- VU le Décret n° 2004 - 003/PRES/PM du 17 Janvier 2004 portant remaniement du Gouvernement du Burkina Faso ;
- VU le Décret n° 2002 - 464/PRES/PM/MS du 28 octobre 2002, portant organisation du Ministère de la Santé ;
- VU le Décret n° 77 - 338/PRES/SP/-AS du 05 Septembre 1977, portant création de l'ENSP
- VU le Kiti AN VIII - 0102/FP/SAN du 12 Novembre 1990 portant Statut Particulier de l'ENSP ;
- VU le Décret n° 69 - 197/PRES/MFC du 19 Septembre 1969 portant régime financier de la République de Haute Volta ;
- VU Décret n° 2001 - 710/PRES/PM/MS du 27 Décembre 2001, portant nomination d'un Directeur Général à l'ENSP ;

Sur proposition de Monsieur le Directeur Général de l'ENSP.

**ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup>** : Monsieur YAMEOGO P. Alphonse, Mle 22 577, Attaché de Santé en Service à la Direction Régionale de l'ENSP de Koudougou, est nommé Directeur Régional par intérim de ladite Direction.

**Article 02** : Le présent arrêté qui prend effet pour compter de la date de prise de service de l'intéressé sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

Ouagadougou, le

24 FEV. 2004

**AMPLIATIONS :**

- S.G.
- DRH
- DAF/ENSP
- DR/KDG
- C.F
- A.C
- Intéressé
- Archives/Chrono

Le Ministre de la Santé,



**Bedouma Alain YODA**  
Officier de l'Ordre National